Communiqué de presse du 9 février 2015

Transports : un tarif unique aussi pour les personnes âgées et handicapées ?

Alors que le Syndicat des Transports en Ile-de-France (STIF) doit approuver, mercredi 11 février, la mise en place d'un tarif unique du passe Navigo, le Président du Conseil général des Yvelines, Pierre Bédier, demande que les mêmes modalités soient appliquées aux bénéficiaires du forfait Améthyste.

Le prochain conseil d'administration du STIF doit approuver les modalités d'un tarif unique des forfaits Navigo, Solidarité Transport et Imagin'R Etudiant dès la rentrée 2015. A cette occasion, le Président du Conseil général des Yvelines, Pierre Bédier, demande que le forfait Améthyste (dont bénéficient sous certaines conditions les anciens combattants, les veuves de guerre, les personnes âgées et les personnes handicapées) profite également d'un tarif unique.

« Il s'agit d'une mesure d'équité sociale en faveur des personnes de grande couronne, à faibles revenus, se déplaçant essentiellement en transports en commun, explique Pierre Bédier. *C'est aussi une mesure juste à l'égard de générations ayant servies d'une manière ou d'une autre notre pays ».*

Actuellement, ces personnes bénéficient d'un tarif préférentiel dit « Améthyste », financé en grande partie par les Conseils généraux. Ce forfait améthyste est fixé par le STIF et calculé, comme pour le Passe Navigo, par zones.

Aujourd'hui, pour la Zone 1-5 permettant de circuler dans toute l'Ile-de-France, seuls les anciens combattants peuvent bénéficier du forfait Améthyste contre une participation annuelle de 60€ (et un coût pour le Conseil général de 435€ annuels). Les personnes âgées et handicapées ne bénéficient en revanche que de la zone 3-5 permettant de circuler uniquement dans les Yvelines contre une participation annuelle de 25€ (et un coût pour le Conseil général de 235€ annuels).

La proposition de Pierre Bédier, en écho du tarif unique Navigo tel que proposé par le Président du Conseil régional, permettra aux anciens combattants, aux personnes âgées et aux personnes handicapées de se **déplacer partout en région parisienne**, pour un **tarif unique de 25€** et donc un **coût pour les Conseils généraux de 235€**.

Dans les Yvelines, 15 500 personnes profiteraient de cette décision.

CONTACT PRESSE
Alexia Borras
01 39 07 70 77
aborras@yvelines.fr